Compte rendu des états généraux de la gestion de l'eau sur le bassin de la Vienne Tourangelle

Le 26 mai 2016 à l'Ile-Bouchard

EPTB Vienne
Établissement Public Territorial de Bassin

LISTE DES PERSONNES PRESENTES :

- AGUILLON Vincent, Communauté de communes du Pays du Loudunais
- ANTHOINE Emilie, Communauté de communes du Bouchardais
- ARNAULT Nadège, Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- AUCLERC Philippe, Loire et Terroirs
- BARANGER Benoît, PNR Loire-Anjou-Touraine
- BERTHELOT Vincent, EPTB Vienne
- BERTONCINI Thomas, Sous-préfecture de Chinon
- BLAIZE Fabien, EPTB Vienne
- BOCK François, Conseil départemental de la Vienne
- BOUCHAUD-VIOLLEAU Valérie, Commune de l'Ile-Bouchard
- BOUCHET Laurent, CPIE Touraine Val de Loire
- BREANT MICHEL, SIAEP Noyant-Pouzay-Trogues
- BRESSON Laurent, DDT Indre-et-Loire
- BRIANT André, Commune de Marçay
- BRUNET DAVID, Agence de l'eau Loire-Bretagne COUDRIN Benoît, Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- DANQUIGNY Pierre-Marie, Commune de Nouâtre
- DORET Bernadette, Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- ELIAUME Bernard, Commune de Maillé
- GAGNEUX Claire, Agence de l'Eau Loire-Bretgane
- GIBON Didier, Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques de Touraine (GABBTO)
- GIRARD Michel, Syndicat de la Manse
- GISLOT Chloé, Syndicat de la Manse
- GLATIGNY BENJAMIN, Communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire – Syndicat du Négron
- GODILLON Claude, Mairie de Marçay
- GRAND Victoria, Syndicat de la Manse
- GUILLO Corinne, Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire
- HENNEBEL Franck, CPIE Touraine Val de Loire
- JEAN Anne-Charlotte, EPTB Vienne
- JOUANNEAU Dominique, Commune de Parçay-sur-Vienne
- LAISEMENT Delphine, Syndicat de la Manse
- LECOMTE Dany, DDT Indre-et-Loire
- LEFEBVRE Bruno, Communauté de communes du Pays du Loudunais
- LEPROULT Jonathan, Syndicat de la Manse
- LORIOT Stéphane, EPTB Vienne
- MAILLET Jean-Louis, Association pour la Protection de l'Environnement Agricole et Rural (APEAR)
- MONERRIS Robert, Commune de Beuxes
- NAULET Vincent, Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire
- NICAUD Gérard, Conseil Régional Centre Val de Loire
- ORVAIN Jérôme, EPTB Vienne
- PATRY Nicolas, Biotope

- PERTHUIS Didier, Conseil département de la Vienne
- PHILIPPE Laurent, Biotope
- PIMBERT Christian, Communauté de communes du Bouchardais
- QUENIOT Pascal, PNR Loire-Anjou-Touraine
- RICHARD Michel, Syndicat de la Manse
- RICHARD Nina, Université de Tours – CETU ELMIS Ingénieries
- RICOU Grégoire, Fédération de Pêche d'Indre-et-Loire
- ROBERT Damien, Association Départementale des Irrigants de la Vienne (ADIV) - Chambre d'agriculture de la Vienne
- ROBERT Jean, Commune de Beuxes
- SAVOIE Jean, Commune de Pouzay
- SAVOIE Pierre-Jean, Syndicat de la Manse
- TALLAND Maurice, Commune de Jaulnay
- VILLATE-MEUNIER Maud, Syndicat de la Manse

Soit au total 53 personnes présentes.

Introduction

M. Auclerc, animateur de la journée, remercie les participants et présente l'organisation de ces états généraux avant de céder la parole aux différents intervenants.

Mme Bouchaud-Violleau accueille et remercie les participants à cette journée consacrée à la gestion de l'eau du bassin de la Vienne Tourangelle organisée par l'EPTB Vienne. La commune de l'Ile-Bouchard s'est formée suite à la fusion, au 19è siècle, de deux communes : Saint-Gilles-de-l'Ile-Bouchard et Saint-Maurice-de-l'Ile-Bouchard. A cette époque, le transport fluvial était plus développé qu'aujourd'hui. De nombreuses activités sont liées à la Vienne, à l'image de la baignade sur l'Ile-Bouchard. La Vienne constitue un patrimoine riche qui mérite d'être mis en valeur.

M. Orvain : « C'est pour moi un grand plaisir de vous réunir ici à l'Ile Bouchard pour les états généraux consacrés à la gestion de l'eau du bassin de la Vienne Tourangelle.

Je souhaite remercier l'ensemble des participants à cette journée et les nombreux intervenants qui ont accepté de nous livrer leurs témoignages ainsi que la municipalité de l'Ile Bouchard pour la mise à disposition de cette salle. Ce lieu qui nous offre un magnifique point de vue sur la Vienne est particulièrement approprié au sujet qui nous réunit aujourd'hui. Le développement de la commune autour de la Vienne illustre également l'importance de ce cours d'eau qui constitue la véritable colonne vertébrale de ce territoire de la Vienne Tourangelle situé entre les confluences de la Creuse et de la Loire.

La Vienne représente en effet un élément structurant de ce territoire et un facteur d'attractivité. Vous, qui vivez sur ce territoire, savez qu'elle est le siège d'espaces exceptionnels tels que la confluence Vienne Loire inscrite au patrimoine mondiale de l'UNESCO ou encore sa basse vallée qui relève du réseau Natura 2000.

La Vienne et ses affluents sont également le support de nombreuses activités et usages dans les domaines récréatifs (pêche, activités nautiques), agricoles et industriels. Ainsi, l'eau constitue une richesse mais également un capital d'avenir.

Ce territoire aux multiples atouts n'est toutefois pas épargné par les différentes atteintes que subissent la ressource en eau et les milieux aquatiques comme nous le verrons au cours de cette journée. Cette situation est d'autant plus marquée que ce territoire situé à l'aval est le réceptacle de nombreuses pressions qui s'exercent sur la Vienne tout au long de son parcours. Pourtant, une eau abondante et de bonne qualité est, bien sûr, une condition impérative pour la satisfaction des usages et des besoins des habitants.

Aussi, c'est bien dans une démarche d'amélioration de la gestion de l'eau sur le bassin de la Vienne Tourangelle que l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne a souhaité organiser ces états généraux dont la finalité est d'identifier des pistes d'action concertées.

Bien que depuis un peu plus d'un an de nombreux acteurs locaux ont pu être rencontrés par l'EPTB Vienne, il me semble utile de présenter cet établissement et ses missions. Reconnu EPTB en 2008, ce syndicat mixte auquel adhèrent les Régions Centre-Val-de-Loire et Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ; les départements de la Vienne, de la Charente et de l'Indre-et-Loire ; et les

communautés d'agglomération de Poitiers et de Châtellerault est spécialisé dans la gestion de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Vienne depuis ses sources sur le plateau de Millevaches jusqu'à Candes-Saint-Martin. Il agit selon deux axes d'intervention :

- d'une part en assurant le portage direct de dispositifs de gestion de l'eau tel que le SAGE Vienne, l'élaboration d'un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) ou encore des stratégies d'action concernant la gestion des étangs ou des zones humides,
- d'autre part en proposant une assistance conseil auprès des porteurs de projet du territoire notamment dans le cadre des contrats territoriaux relatifs à la gestion des milieux aquatiques qui couvrent aujourd'hui 80 % du bassin de la Vienne.

Cette configuration et ces missions confèrent à l'EPTB une position privilégiée à la croisée entre la vision stratégique appliquée à l'ensemble du bassin de la Vienne et une approche opérationnelle au plus près du terrain et des préoccupations locales.

C'est en particulier suite à l'adhésion de la Région Centre-Val-de-Loire et du Département de l'Indre-et-Loire fin 2014 et avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire Bretagne que l'établissement a souhaité engager une démarche visant à mieux comprendre les problématiques et l'organisation de la gestion de l'eau sur le territoire de la Vienne Tourangelle et identifier des pistes d'action.
Mais une telle démarche ne peut se concevoir isolément. C'est pourquoi, le choix a été fait d'associer le plus largement possible les acteurs locaux afin de recueillir leurs connaissances des enjeux liés à la ressource en eau, des projets, des freins rencontrés mais aussi des dynamiques en place. Nous sommes également convaincus que l'appropriation de la démarche par les acteurs locaux est capitale pour susciter des actions, le rôle de l'EPTB consistant en un rôle de facilitateur.
Aussi, un mode opératoire a été mis en place en 2015 consistant à rencontrer 23 organismes (services de l'Etat, collectivités, chambres consulaires, associations...) agissant plus ou moins directement dans le domaine de la gestion de l'eau. En complément de ces rencontres, un diagnostic a permis d'évaluer les sujets prégnants en matière de gestion de l'eau sur le territoire. Il permet également d'appréhender les thématiques relatives à la gestion de l'eau dans leur ensemble en tenant compte d'une réorganisation territoriale en construction. A ce sujet, compte tenu des modifications induites par la réforme territoriale et des échéances associées, l'EPTB a d'ores et déjà animé une séance d'information et d'échange sur la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) à destination des acteurs locaux en janvier dernier.

Nous souhaitons aujourd'hui partager ces informations, poser les sujets qui nous paraissent prioritaires pour le territoire et qui méritent d'être abordés sans détours pour l'intérêt commun afin de rechercher ensemble les meilleures perspectives pour la gestion de l'eau du bassin de la Vienne Tourangelle. »

M. Nicaud représente la Région Centre-Val-de-Loire et excuse M. Bonneau, Président de la Région de ne pouvoir être présent. Il souhaite s'associer à la démarche engagée par l'EPTB Vienne qui doit aboutir à la mise en œuvre d'actions qui permettront d'améliorer la qualité de l'eau et des rivières. Il remercie également l'équipe de l'EPTB Vienne pour l'organisation de cette journée.

Mme Arnault représente le Département d'Indre-et-Loire et excuse M. Paumier, Président du Département de ne pouvoir être présent. Cette journée est une première satisfaction dans la

mesure où l'on s'intéresse « enfin » à la gestion de l'eau sur le bassin de la Vienne Tourangelle. La Vienne était orpheline d'une démarche de gestion intégrée de la ressource en eau et c'est d'ailleurs l'une des raisons qui a conduit le Département à adhérer à l'EPTB afin d'enclencher ce type de démarche. Le Département agit plutôt sur les cours d'eau non domaniaux au travers d'un dispositif d'aides financières mais également avec la cellule d'Assistance et de Suivi Technique à l'Entretien des Rivières (ASTER). Le contexte actuel de réforme territoriale nécessite qu'une organisation se mette en place pour une meilleure gestion de la ressource en eau.

M. Bertoncini remercie les participants ainsi que l'EPTB pour l'organisation de cette journée et le diagnostic réalisé qui permet d'identifier les objectifs et défis à relever. Ce bilan permet de dégager plusieurs axes de travail et notamment :

- la qualité avec des concentrations en nitrates et pesticides importantes,
- la quantité de la ressource en insuffisance chronique pendant les périodes estivales,
- les milieux qui souffrent de dégradations morphologiques et ruptures de la continuité écologique.

C'est pourquoi des mesures doivent être enclenchées pour préparer l'avenir. Parmi ces mesures figurent la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Toutefois, le principe à respecter est de s'organiser à l'échelle du bassin versant qui reste le territoire approprié pour aborder cette problématique.

Restitution du diagnostic sur la gestion de l'eau du bassin de la Vienne Tourangelle (présenté par Fabien Blaize – chargé de missions EPTB Vienne)

Le diaporama est annexé au présent compte rendu.

Échanges :

M. Talland indique que la Vienne est classée dans le Domaine Public Fluvial (DPF) alors que les affluents sont des cours d'eau non domaniaux. La mise en œuvre de la compétence GeMAPI va impliquer des financements de la collectivité pour l'aménagement des rives. Il évoque également le reclassement des cours d'eau non domaniaux dans le domaine public. Par ailleurs, les peupleraies sont souvent mal entretenues, il s'interroge sur les droits et devoirs des propriétaires.

M. Blaize répond que la GeMAPI est une compétence attribuée aux communes avec transfert obligatoire aux EPCI à fiscalité propre à compter du 1er janvier 2018. La mise en œuvre de cette compétence nécessite des moyens financiers. Actuellement, il est constaté en moyenne à l'échelle du bassin de la Vienne que la participation par habitant est d'environ 3 à 4 euros lorsqu'un syndicat est en place et qu'il réalise des actions d'entretien et de restauration des cours d'eau. La loi prévoit qu'une taxe (facultative) peut être prélevée par les collectivités pour le financement de cette compétence avec un plafond de 40 euros/habitant. Enfin, les riverains propriétaires des berges ont des droits et de devoirs dont l'entretien de la végétation rivulaire.

M. Bresson ajoute que la Vienne aval était, par le passé, un axe de navigation avec des enjeux économiques justifiant son classement en DPF. Actuellement, une extension du DPF n'est pas

envisageable compte tenu des impacts financiers sur le budget de l'Etat. Au regard du diagnostic, les enjeux se situent principalement en dehors du DPF, sur les affluents de la Vienne. Il est important de noter que la mise en place de la GeMAPI ne remet pas en cause le caractère domanial de la Vienne. Toutefois, l'Etat et les collectivités qui exerceront cette compétence devront travailler en concertation sur l'axe de la Vienne.

M. Ricou partage le diagnostic réalisé par l'EPTB. Il revient sur les indicateurs biologiques présentés dont les résultats ne semblent pas trop mauvais. Cependant, il manque l'Indice Poisson Rivière (IPR) qui est souvent déclassant. Cet IPR compare la population piscicole relevée par rapport à un état de référence.

M. Blaize indique que les résultats des indicateurs biologiques sont variables d'une année à l'autre. Il y a des efforts à mener pour améliorer la connaissance à ce niveau sur la Vienne Tourangelle.

M. Auclerc ajoute que la question de la connaissance est cruciale à l'image du manque de données sur la gestion quantitative.

M. Robert s'interroge sur la mauvaise qualité du Négron pour les nitrates présentée dans le diagnostic. Il existe un forage d'eau potable sur la commune de Beuxes où il n'y aucun problème de qualité relevé. Il rappelle que la commune de Beuxes a été inondée en juin 2013 suite à de violents orages qui ont fait déborder le Négron. Il relève un mauvais entretien du Négron qui s'envase et participe à la formation des inondations. Il regrette que les actions du syndicat du Négron en charge de l'entretien de la rivière ne se mettent pas en place plus rapidement.

M. Blaize rappelle que la démarche mise en œuvre a permis de recueillir les préoccupations des acteurs locaux. En conséquence, l'un des objectifs identifiés dans le diagnostic envisage bien de maitriser les inondations et régler les désordres hydrauliques qui concourent à la formation des inondations. De plus, la formation des inondations doit être abordée à l'échelle du bassin versant afin de tenir compte des ruissellements.

M. Auclerc ajoute que l'intérêt de cette journée est justement de partager les différentes problématiques et trouver des réponses ensemble.

M. Maillet indique que le Négron a été recalibré dans les années 1970 et il est perché par rapport à son lit naturel dans le marais de Taligny, il s'agirait de rechercher une rivière plus naturelle. Il s'interroge sur les concentrations importantes en nitrates retrouvées dans le Négron alors que l'agriculture n'est pas différente par rapport à d'autres territoires. Il faudrait mener des investigations sur différents points du cours d'eau pour trouver l'origine de ces teneurs élevées. Par ailleurs, l'atrazine est évoquée comme présente dans les rivières alors que cette molécule est interdite aujourd'hui. Les pompages d'irrigation dans les eaux souterraines sont relevés comme pouvant influencer les niveaux dans les cours d'eau alors que les forages n'ont pas forcément de relation avec celui-ci. Enfin, il s'interroge sur la manœuvre des pelles et leur influence sur le libre écoulement des eaux. Le curage n'existe plus dans la mesure où les démarches administratives sont compliquées et que les coûts sont trop importants.

M. Blaize répond que les concentrations en nitrates sont relevées par des stations de mesures gérées par l'Agence de l'Eau ou les départements. Ces mesures réalisées relèvent le dépassement

des seuils de bon état notamment pour le Négron. Il s'agit désormais de comprendre les raisons de ces dépassements en analysant l'ensemble des facteurs : géologie, usages, etc. L'atrazine est effectivement retrouvée malgré son interdiction. Ces substances se dégradent lentement dans les sols, c'est pourquoi l'on retrouve souvent des produits de dégradation plusieurs années après. Cependant, le glyphosate et l'AMPA sont également retrouvées et ces molécules sont toujours en vente sur le marché. En ce qui concerne, l'impact de l'irrigation sur les niveaux d'eau en rivière, il s'agit effectivement d'analyser les relations existantes entre la nappe et les cours d'eau associés. Le constat dressé aujourd'hui est que le seuil d'alerte de sécheresse est dépassé dans 75% des cas sur la station de la Veude à Ligré. Les prélèvements d'eau (tout usage confondu) sur la ressource peuvent aggraver ces situations d'étiages sévères. Il est nécessaire de s'interroger sur une amélioration des équipements de suivi des niveaux d'eau dans les rivières et les nappes. La problématique des obstacles en rivière et de la continuité écologique sont complexes et une réponse globale ne peut être apportée. L'expérience montre que chaque ouvrage est différent et une solution doit être adaptée à chaque situation afin de prendre en compte les usages, les aspects techniques, administratifs, financiers mais aussi d'évaluer l'acceptation sociale des solutions proposées. Enfin aujourd'hui, le curage est évité compte tenu des impacts importants causés sur les milieux (destruction des habitats, rectification des linéaires qui entraine une déconnexion du lit mineur avec le lit majeur et l'augmentation des vitesses d'écoulement notamment en cas de crue, etc.).

M. Hennebel indique que le diagnostic est complet. Il s'interroge sur l'utilisation de la rivière par la population et quels sont les usages associés. La rivière joue également un rôle social et les habitants du bassin doivent prendre conscience des sujets évoqués au cours de cette journée. Il s'agirait de développer cette partie dans le diagnostic.

M. Blaize répond que le diagnostic n'a pas abordé ce volet « usage » et qu'il pourrait effectivement être développé.

M. Nicaud souhaite savoir si les populations piscicoles dans la Vienne sont suivies, il demande par ailleurs s'il est prévu une communication particulière pour informer la population sur la tenue de cette journée.

M. Loriot répond qu'un point presse est prévu en fin de journée. Concernant l'implication de la population sur les questions liées à la gestion de l'eau, il ajoute que différents dispositifs tels que les SAGE ou les contrats territoriaux contiennent généralement un volet sensibilisation à destination du grand public.

Mme Bouchaud-Violleau fait part de ses observations concernant les érosions de berges importantes sur la Vienne.

M. Ricou indique que des suivis piscicoles sont réalisés soit dans le cadre d'étude soit par l'ONEMA. En fonction des besoins de connaissance par les syndicats de rivière, la fédération de pêche peut répondre à leur demande. Des suivis de captures sont également mis en place et les observations montrent une augmentation de la population de brochets sur l'axe de la Vienne.

Retour d'expérience : la gestion des milieux aquatiques sur le bassin de la Manse (Syndicat de la Manse et Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire)

Les diaporamas sont annexés au présent compte rendu.

Echanges :

M. Loriot demande quel est le bilan économique sur les exploitations agricoles qui ont réduits leurs produits phytosanitaires et s'il est possible de pérenniser ce mode d'exploitation sans compensations financières.

Mme Guillo répond qu'il n'y a pas d'indicateurs économiques mis en place au départ. Pour répondre à cette question, il faudrait mettre en place un référentiel entre les parcelles engagés en MAE et celles hors MAE. Par ailleurs, les coûts évoluent d'une année à l'autre ce qui rend difficile l'analyse économique et les comparaisons. Une enquête bilan est en cours auprès de 6 agriculteurs engagés dans des dispositifs MAE.

Mme Doret salue le travail significatif réalisé par le syndicat de la Manse. Une forte dynamique a été mise en place sur ce bassin versant et ce syndicat est souvent cité en exemple. Il est souvent difficile de partager collégialement les enjeux sur un territoire et le syndicat de la Manse est régulièrement sollicité pour faire part de son expérience à ce niveau. Récemment une délégation d'élus de la Brenne sur le bassin de la Creuse a été reçue par le syndicat de la Manse. Ces échanges entre élus sont essentiels.

M. Nicaud ajoute que des actions pragmatiques, pédagogiques et la concertation avec les agriculteurs du territoire participent à la réussite du projet.

M. Gibon souhaiterait que le GABBTO puisse être associé aux travaux du syndicat de la Manse pour l'aider à développer des actions. Il ajoute que l'une des meilleures solutions pour éviter de retrouver des pesticides dans les eaux c'est de ne pas en mettre.

M. Coudrin indique que le syndicat est effectivement exemplaire dans l'action qu'il mène. Ce syndicat est d'une taille modeste mais avec un contrat territorial ambitieux d'un montant 2 millions d'euros. Il a démontré son efficacité sur la base des résultats obtenus grâce au dynamisme dont il a fait preuve.

M. Bouchet indique que le CPIE était en charge du premier diagnostic réalisé sur la Manse et un travail considérable a été mené par le syndicat. Il développe régulièrement des actions de communication à destination des riverains.

M. Leproult ajoute que les riverains ont pris pour habitude de contacter le syndicat de rivière. Aujourd'hui le syndicat est connu et reconnu pour les actions qu'il effectue. Le technicien rivière joue un rôle de proximité avec les riverains, il insiste également sur l'importance des relations humaines à entretenir dans son métier.

PAUSE DEJEUNER

Retour d'expérience : Programme de restauration des sources : l'Odyssée Blance (Communauté de communes du Pays du Loudunais)

Le diaporama est annexé au présent compte rendu.

Mme Bouchaud-Violleau demande si des actions de découverte des sources restaurées sont prévues avec les scolaires. Elle insiste sur l'importance du travail de collecte et les informations que l'on peut extraire de la toponymie.

M. Auclerc demande si ces lieux sont fréquentés par le public.

M. Aguillon répond que toutes les sources ne sont pas aménagées pour l'accueil du public mais c'est le cas pour certaines. L'accueil de classes est envisagé à l'occasion des journées du patrimoine.

M. Hennebel demande si la Communauté des communes souhaite aller plus loin puisqu'elle s'intéresse déjà aux têtes de bassin.

M. Aguillon répond qu'actuellement la Communauté de communes ne souhaite pas s'investir sur des programmes de restauration de cours d'eau.

Table ronde : Quelles perspectives pour la gestion de l'eau sur le bassin de la Vienne Tourangelle ?

Synthèse des échanges

La mise en place d'actions qui visent à améliorer la gestion de l'eau doit s'attacher à respecter une logique hydrographique. Afin de tenir compte de toutes les composantes susceptibles d'influencer le bon état de l'eau, il est nécessaire d'agir à l'échelle du bassin versant. Toutefois, une complémentarité est à trouver avec l'échelle administrative qui ne se superpose pas aux logiques de bassin versant. Cette journée permet d'impulser une dynamique mais les acteurs locaux doivent également montrer leur volonté d'agir.

Le bassin de la Vienne Tourangelle est caractérisé par des problèmes de qualité à l'image des affluents situés en rive gauche de la Vienne et plus particulièrement le Négron. L'application de la Directive Nitrates et notamment le Plan d'Action National (PAN) et les Plans d'Actions Régionaux (PAR) apportent une réponse règlementaire qui ne semble, toutefois, pas suffisante. Il est nécessaire de développer une démarche territoriale et partenariale avec un accompagnement technico-économique fort sur cette problématique.

L'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités tend à diminuer. La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 01er janvier 2017 c'est-à-dire l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries. La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 01er janvier 2019. Il s'agit

d'encourager et d'inciter d'ores-et-déjà les communes à s'investir dans des programmes de réduction des pesticides comme la charte Terre Saine en Poitou-Charentes. Auprès du grand public, il semble important de multiplier les démarches de sensibilisation.

Plusieurs captages d'eau potable sur le bassin de la Vienne Tourangelle ont été identifiés comme prioritaires au regard des enjeux de santé publique. A titre d'exemple, 4 captages impactés par les nitrates (captages prioritaires) sont situés sur la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire (CCCVL). En conséquence, la CCCVL développe un programme d'actions en concertation avec les acteurs locaux, dont le GABBTO, pour limiter les intrants le plus en amont possible. La conversion en « bio » d'une exploitation conventionnelle est longue et nécessite de travailler sur l'autonomie. Le développement du « bio » et l'organisation des filières doivent être soutenus par les Régions. La CCCVL s'investit également sur le bassin du Négron avec le recrutement d'un technicien rivière qui partage son temps entre la gestion du marais de Taligny et la mise en place du contrat territorial sur la rivière en lien avec le syndicat du Négron. La réalimentation du marais de Taligny (classé Espace Naturel Sensible et Réservoir Naturel Régional) devrait jouer un rôle de dénitrification des eaux. Le manque d'entretien des abords de la Vienne est évoqué comme une source d'inquiétude.

Pour répondre aux enjeux croisés de qualité, quantité et milieux, la mise en place d'un outil de gestion intégrée de l'eau est appropriée. Cet outil correspond au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). L'organisation et la structuration de la maitrise d'ouvrage pour mener des opérations de restauration des milieux en lien avec l'introduction de la compétence GeMAPI est également une priorité. D'une manière générale, les collectivités expriment le besoin d'accompagnement sur la mise en place de la GeMAPI.

Les compétences de l'EPTB sont mises à disposition du territoire puisque l'établissement dispose d'une expérience dans ces domaines. Il est la structure porteuse du SAGE Vienne (bassin qui s'étend depuis les sources de la Vienne jusqu'à la confluence Vienne/Creuse) et il a déjà accompagné l'émergence de syndicats rivière sur son périmètre de compétence ainsi qu'à l'élaboration et au pilotage de contrats territoriaux (ex : CT Vienne amont – sources en action). Il est également indiqué que la mise en œuvre d'une politique de l'eau viable sur un territoire nécessite de maitriser les coûts associés. A titre d'exemple l'autofinancement sur le syndicat de la Manse s'élève à 50 000 euros/an soit environ 4 euros/habitant.

Conclusion

M. Orvain

Les participants sont remerciés pour la qualité des échanges. Cette journée a été riche en réflexions et elle doit servir à impulser une dynamique sur le territoire.

Suite aux échanges de la journée, il se dégage prioritairement 2 axes de travail :

- Structurer la maitrise d'ouvrage à l'échelle du bassin de la Vienne Tourangelle en s'appuyant sur la mise en œuvre de la compétence GeMAPI,
- Mettre en place un outil de gestion intégrée de l'eau (SAGE) afin de répondre à l'ensemble des problématiques identifiées.

Dans la suite de la démarche, l'EPTB étudiera à son niveau, la contribution qu'il serait en mesure d'apporter au territoire. Toujours dans une logique de travail collaboratif, sa feuille de route vous sera communiquée et présentée au second semestre 2016. Dans l'attente, toutes les suggestions ou contributions complémentaires pourront alimenter la réflexion.

18 rue Soyouz
Parc ESTER Technopôle
87068 LIMOGES
Tél : 05 55 06 39 42

www.eptb-vienne.fr

Crédits photos : EPTB Vienne, PNR Loire-Anjou-Touraine, ULMarden – Jéro Hajewski